

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 3

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

**Une nouvelle avancée  
pour la transparence fiscale**

### DOCTRINE

Page 6

#### ■ NTIC / Médias / Presse

Maximilien Lanna

**Le quantified self, nouveau moteur  
du big data et menace pour la vie  
privée**

### JURISPRUDENCE

Page 11

#### ■ Professionnels du droit / Acteurs de la justice / Actualités

Jean-François Barbiéri

**Honoraires d'avocat : attention  
à la prescription !  
(Cass. 2<sup>e</sup> civ., 10 déc. 2015)**

### CULTURE

Page 16

#### ■ Exposition

Nicole Lamothe

**Chefs-d'œuvre de Budapest**



## DOCTRINE NTIC / Médias / Presse

### Le quantified self, nouveau moteur du big data et menace pour la vie privée <sup>113y5</sup>

**Maximilien LANNA, doctorant à l'université Paris II Panthéon-Assas,  
rattaché au CERSA, assistant de recherche à la chaire MADP de Sciences Po  
Paris**

La diminution du coût de stockage et celle du coût de la puissance de calcul des ordinateurs permet au *big data* d'être alimenté de manière permanente par des données d'un genre nouveau, issues de capteurs corporels et permettant une mise en donnée de l'activité humaine. L'analyse continue des activités, comportements et modes de vie des individus rend la qualification juridique des données collectées difficile. Sans pouvoir être qualifiées de données de santé, celles-ci doivent se contenter du régime de protection qui est associé aux données personnelles. Pourtant, les principes même de collecte massive de données sans but déterminé du *big data* mettent à mal les principes de finalité et de proportionnalité de la loi informatique et libertés. Il semble ainsi difficile de garantir une protection efficace de la vie privée des individus sans un meilleur encadrement de ces pratiques, qu'il s'agisse du régime juridique applicable ou des conditions de transfert international des données en question.

L'échange automatique d'informations entre un ou plusieurs systèmes informatiques est un des objectifs affirmés de l'internet des objets. Alors que de nouveaux traceurs – regroupés sous l'appellation d'objets connectés – connaissent un essor considérable, on assiste à une multiplication des techniques de collecte d'informations sur les individus. Mais surtout, les données divulguées de manière volontaire prolifèrent afin que les utilisateurs puissent, en échange, obtenir services et contenus. Rendu possible par un « ac-

croissement considérable de la puissance de calcul des processeurs ou encore l'élargissement des capacités de stockage », le *quantified self*, expression de l'internet des objets, correspond à la numérisation et à la quantification des activités humaines. Ce mouvement, lancé en 2007, vient redéfinir la relation que la personne entretient avec son corps, sachant que celle-ci devient créatrice de données en s'autoévaluant, lui permettant ainsi de déterminer

Suite en p. 6

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34